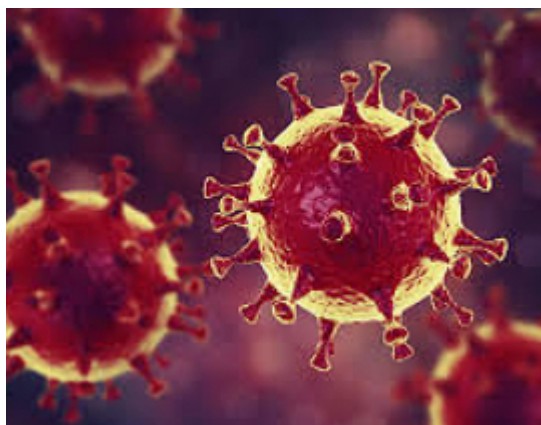


COVID 19. Face à la crise économique, LES FORCES MUSICALES et la FELIN s'inquiètent et tirent la sonnette d'alarme



COVID 19. Face à la crise économique, LES FORCES MUSICALES et la FELIN communiquent. Paris, le 27 mars 2020, dans deux communiqués reçus ce jour, le syndicat « Les Forces Musicales » et les distributeurs et labels indépendants (regroupés au sein de la Fédération FELIN) tirent la

sonnette d'alarme, face à la crise économique liée à la pandémie du covid 19...

C'est d'abord le Syndicat professionnels **Les FORCES MUSICALES** (fondé en 2015) qui s'inquiète concrètement des dommages subis par la filière du spectacle vivant (en particulier l'ensembles des salles lyriques et des orchestres dans l'Hexagone). De son côté la **FELIN** (Fédération nationale des labels et distributeurs indépendants) s'interroge sur l'avenir du secteur de la musique enregistrée et demande concrètement des aménagements pour maintenir l'économie du marché pendant et surtout après la crise actuelle. Voici les 2 communiqués dans leur intégralité :

Paris, le 27 mars 2020

LES FORCES MUSICALES communiquent :

«

Nos structures ont cessé quasiment toute activité depuis 10 jours désormais.

Nous mettons tout en œuvre pour protéger nos salariés, assumer au mieux leurs rémunérations, maintenir le pouvoir d'achat des artistes, techniciens et équipes administratives qui font vivre la musique et doivent pouvoir lui rendre vie, dès que l'heure sera venue.

À ce jour, nous n'avons pas l'assurance de recevoir l'intégralité de nos subventions, ni de pouvoir compenser les pertes financières liées aux concerts ou représentations annulés, aux productions entamées puis restées muettes.

Dans un principe de précaution, nous proposons aujourd'hui de mobiliser le dispositif d'activité partielle pour nos formations permanentes comme pour nos salariés intermittents.

Nous saluons les annonces rendant ce dispositif applicable aux intermittents dont l'engagement était prévu sur des productions annulées et souhaitons que ces annonces s'étendent aux structures de droit public. Par ailleurs, il est indispensable que ce dispositif génère de nouveaux droits pour les intermittents.

Nous souhaitons pouvoir honorer nos engagements vis-à-vis des intermittents qui vivent grâce à nos structures : respecter les contrats déjà entamés au moment de l'annulation en payant en salaire les heures effectuées, et en indemnisant a minima

au titre de l'activité partielle les heures restant à courir, ainsi que les contrats d'ores et déjà engagés après le 15 avril.

Au regard de la situation spécifique des festivals, d'autres mesures devront être engagées les concernant.

Pour assurer l'équilibre économique de l'ensemble du secteur, il est primordial que l'intégralité des subventions puissent être versées le plus rapidement possible, et que les fonds d'urgence mis en place puissent couvrir les frais engagés et/ou la trésorerie des entreprises les plus fragiles avec lesquelles nous travaillons.

Enfin, nous proposons que le ministère de la Culture soutienne une campagne d'appel à la solidarité auprès de nos publics par le don du prix de leur(s) billet(s), en soutien à nos structures.

Nous nous engageons à la plus grande transparence sur l'utilisation des fonds publics, notamment des indemnisations éventuelles demandées par nos structures au titre de l'activité partielle, pour éviter tout effet d'aubaine, dans un esprit de responsabilité. »

[La FELIN](#) communique :

Labels et distributeurs indépendants face au COVID 19.

Paris, le 26 mars 2020

« Les distributeurs et les labels ont plus que jamais besoin de temps et de trésorerie: c'est toute la filière qui doit se mobiliser pour soutenir l'industrie musicale dans son intégralité.

Labels et distributeurs indépendants, fédérés par la FELIN, subissent de plein fouet la crise du COVID 19.

Magasins fermés, activité à l'arrêt, personnel en chômage technique, ce sont 62% des sorties qui sont reportées et 400 000 disques non distribués aux mois de mars-avril (chiffres issus de l'enquête menée auprès des distributeurs de la FELIN).

Les distributeurs, qui commençaient tout juste à retrouver une santé financière, après avoir subi une période de baisse d'activité liée aux grèves, entrent dans une nouvelle phase d'incertitude.

Aujourd'hui, contraints de stopper temporairement leur activité au même titre que le spectacle vivant, leurs entreprises sont en péril et par ricochet celles des labels indépendants.

Rappelons-le, les ventes de disque physique représentent toujours 50 à 80% du chiffre d'affaires de nos labels, dont la santé dépend très directement de celle des distributeurs de disques, un maillon ESSENTIEL de leur économie. Soutenir les labels indépendants en oubliant les distributeurs serait une erreur dramatique.

Aussi nous demandons que :

- les factures échues ou à échoir dues aux distributeurs soient réglées sans délai.
- la garantie de prêts de la BPI soit effectivement appliquée et communiquée aux banques.
- tout changement de politique commerciale tel que les projets de passage au dépôt-vente des CD et des vinyles envisagés par les grandes enseignes (Fnac, Cultura, Espace Culturel...) soient

décalés à 2022 (oui, 2022 car la filière va avoir besoin de temps pour reconstituer trésorerie et fond de roulement dans un contexte de crise économique). La solidarité entre clients et fournisseurs et la tenue des relations commerciales est indispensable pour espérer survivre à cet épisode.

- les projets de retours massifs soient annulés et renégociés d'égal à égal dans un souci partagé de consolidation de la filière disque physique.

Les distributeurs et les labels ont plus que jamais besoin de temps et de trésorerie : c'est toute la filière qui doit se mobiliser pour soutenir l'industrie musicale dans son intégralité.

« Etant donné la fin d'année 2019 déjà très mauvaise du fait des mouvements de grèves nombreux et variés... nous n'avons pratiquement plus de trésorerie pour couvrir une nouvelle chute des ventes et cette crise qui s'amorce. »

« Au delà des magasins, le virus impacte aussi nos solutions de ventes en ligne: VPC à l'arrêt. »

« Sans aide effective financière du gouvernement et dégrèvements nous risquons de ne pas pouvoir réintégrer à plein temps nos 2 employés dès la fin de la crise... »
